

## CONTACT

Martin GOSSELIN / Technicien Bocage



02 33 71 62 41 (Ligne Directe)



02 33 71 61 90 (standard du Parc)



mgosselin@parc-cotentin-bessin.fr



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
3 village Ponts d'Ouve  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

## POUR EN SAVOIR +

<https://parc-cotentin-bessin.fr/bocage>



# DE NOUVELLES AIDES À LA PLANTATION

## POUR LES HAIES BOCAGÈRES ET L'AGROFORESTERIE

### Secteurs éligibles aux aides



- \* **CC.COCM** (Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche) au sein du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- \* **CC. BDC** (Communauté de Commune Baie du Cotentin) au sein du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

## Les communes concernées par les aides

CC.COCCM (communes nouvelles)		CC.BDC (communes nouvelles)	
Auxais	Millières	Appeville	Saint-Germain-de-Varreville
Bretteville sur Ay	Montsenelle	Audouville-la-Hubert	Saint-Martin-de-Varreville
Créances	Nay	Auvers	Sainte-Marie-du-Mont
Doville	Neufmesnil	Baupte	Sainte-Mère-Eglise
Feugères	Périers	Beuzeville-la-Bastille	Sébeville
Geffosses	Pirou	Blosville	Terre-et-Marais
Gonfreville	Raids	Boutteville	Tribehou
Gorges	Saint-Germain-sur-Ay	Carentan-les-Marais	Turqueville
La Feuillie	Saint-Germain-sur-Sèves	Etienville	
La Haye	Saint-Martin-d'Aubigny	Hiesville	
Laulne	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	Liesville-sur-Douve	
Le Plessis-	Saint-Patrice-de-Claids	Méautis	
Lastelle	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	Neuville-au-Plain	
Lessay	Saint-Sébastien-de-Raids	Picauville	
Marchésieux	Varenguebec	Saint-André-de-Bohon	
	Vesly		

## Montant des subventions

Type d'aménagement	Aide forfaitaire au mètre	Pourcentage approximatif de subvention*	Type de subvention
<b>Création de haie à plat</b>	3,10 € pour les exploitants à titre principal (autre : 2,80 €)	50 %	Conseil départemental de la Manche
<b>Création de haie sur talus</b>	11 € pour les exploitants à titre principal (autre : 10 €)	90 %	Conseil départemental de la Manche
<b>Rénovation ou regarnissage de haie ancienne sur talus</b>	11 € pour les exploitants à titre principal (autre : 10 €)	90 %	Conseil départemental de la Manche
<b>Expérimentations en agroforesterie</b>	Aides de 11€/arbre	90 %	Conseil départemental de la Manche et fonds privés (Fondation Yves Rocher)

\*Le pourcentage de subvention dépend des travaux à réaliser : travail du sol, protection rongeurs et chevreuils ...

## Un Label : « Végétal Local »

- L'objectif est d'intégrer des végétaux issus de graines récoltées localement. Ces arbres seront adaptés aux conditions de sol et au climat local.

*Exemple d'essences « Végétal Local » : noisetier, érable champêtre, charme,, néflier, chêne pédonculé ...*



## Les types de projets arborés possibles

- Haie champêtre : sur talus ou à plat, composée d'essences locales (haut jet, taillis).

- Agroforesterie : agroforesterie en prairie pâturée (tout type d'élevage : bovin lait/viande, ovin, volailles ...) ou cultures.

## Un documents technique

Plan de Gestion du Bocage (réalisé gratuitement par le technicien du Parc).

